

ANTI-INFECTIEUX

TYLOSOL



Poudre soluble Antibiotique

Composition

Tylosine Tartrate 100 g

Indications

Traitement et prévention des germes sensibles à la tylosine chez les volailles et les veaux.

- Volailles : prévention et traitement des mycoplasmes aviaires et des infections respiratoires.
- Veaux : contrôle des pneumonies dues aux mycoplasmes et aux pasteurelles.

Posologie

Diluer dans l'eau de boisson

Volailles :

- traitement préventif : 0.5 g de Tylosol par litre et par jour pendant les 3 premiers jours de démarrage et pendant 24 heures à la 4ème semaine et/ou lors de stress.
- traitement curatif : 0.5 g par litre pendant 3 à 5 jours selon la gravité du cas.

Veaux : 1 g de Tylosol par animal, 2 fois par jour pendant 15 jours à l'entrée à la nurserie.

Contre indications

Lapins, ne pas donner aux poules pondeuses dont les œufs sont destinés à la consommation humaine.

Délais d'attente

Viande et abats : 3 jours

Conditions de Stockage

Dans l'emballage d'origine à l'abri de l'humidité et de la lumière.

Présentation

Sachets de : 100g.

